

Le cas Hamlet

Roger Bernat et Yan Duyvendak livrent Hamlet à la justice. Comme un vulgaire citoyen. Comme dans une vulgaire affaire de meurtre. De représentation en représentation, le personnage de Hamlet est remis en jugement et sa vérité échappe...

Jeudi 2 février 2012. 20 h 30. Hamlet comparait devant la Cour d'assises de Valenciennes (réunie pour l'occasion au Boulon, dans le cadre des Cabarets de curiosités organisés par le Phénix, à Valenciennes). Ophélie s'est constituée partie civile pour le meurtre de son père, Claudius. Ses intérêts sont défendus par une jeune avocate du barreau. La ligne de la défense d'Hamlet consiste à plaider l'homicide involontaire. Hamlet aurait vraiment pris Claudius pour un rat derrière le rideau de la chambre de Gertrude. Appelé à la barre, l'expert psychiatrique récuse l'hypothèse de la folie d'Hamlet et Gertrude, entendue comme témoin, louvoie pour protéger son fils. Le procureur dénonce une omerta mafieuse, le comportement de meute d'Hamlet et de sa mère. *A contrario*, l'avocat de la défense avance qu'en bas de l'échelle sociale, on n'a que sa famille comme repère. Les faits ne sont pas clairs. « *Doute que la vérité soit la vérité* », disait le fameux prince d'Elseneur.

Il y a, dans *S'il vous plaît continuez (Hamlet)*, spectacle conçu par Roger Bernat et Yan Duyvendak, quelque chose qui fait sourire.

Evidemment. Assimiler l'histoire d'Hamlet à un fait divers contemporain. Imaginer les arguments que Hamlet serait capable d'inventer pour se dédouaner du meurtre de Claudius. Faire jouer ce procès par de véritables juges et avocats comme dans les *mock trials* qui font le succès de la télévision américaine¹. Mais ce serait mal connaître les deux metteurs en scène que de croire

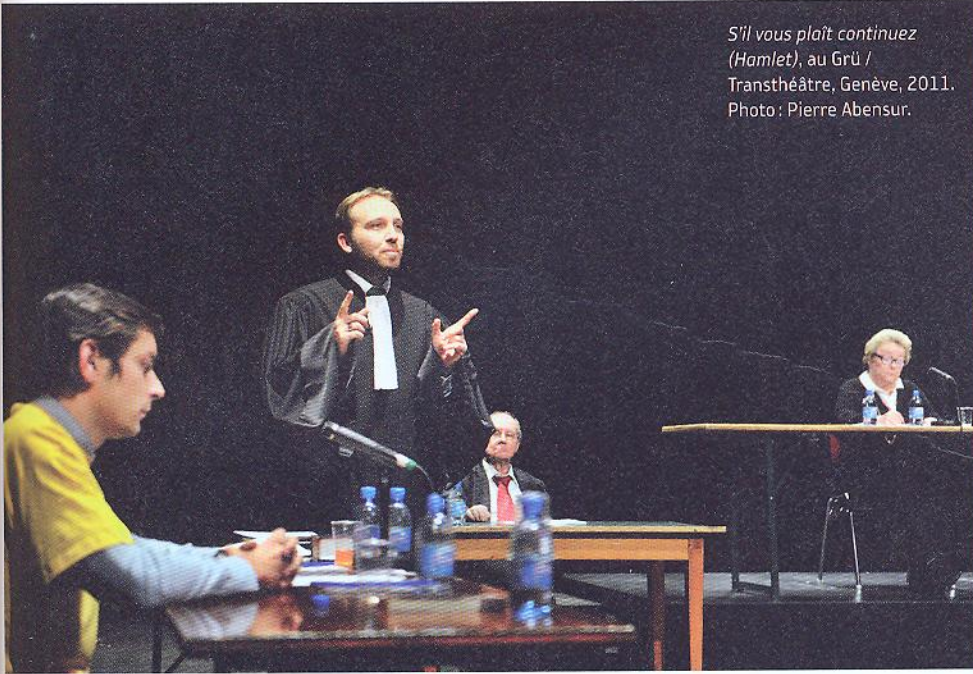
La vérité se dérobe derrière un écran que le théâtre ne peut dissiper.

qu'ils s'adonnent ici au divertissement. Leur principe est simple – comment ne pas y avoir pensé avant ? se dit-on devant la représentation – et même si la situation et les télescopages de la fiction et de la réalité prêtent parfois à rire, le voyage du spectateur dans les univers de la justice, du théâtre, de l'homme

lancé dans son éternelle quête de vérité tissent la trame d'un spectacle à ne pas manquer.

Avec *S'il vous plaît continuez (Hamlet)*, Roger Bernat et Yan Duyvendak travaillent pour la première fois ensemble. Ils ont en commun cette habitude de bousculer les codes de la théâtralité, notamment en repensant la place du spectateur dans chacune de leurs créations. Résultat, la place laissée ici aux non-acteurs est extraordinairement importante. « *Il n'y a aucun contrôle et cela me fait jubiler* », avoue Duyvendak. Car, chaque soir, les clefs de la pièce sont bel et bien remises aux juges, avocats, huissiers, experts, à chaque fois issus du barreau du territoire où le spectacle est programmé. Comme dans un concours d'éloquence, ces derniers construisent préalablement leurs interventions à partir d'un épais dossier d'instruction qui leur est remis en amont et, après un long travail, partagent la représentation avec les trois comédiens qui incarnent respectivement Hamlet, Ophélie et Gertrude. Le juge conduit la procédure comme si l'on était à la Cour. C'est lui le metteur en scène du procès.

S'il vous plaît continuez (Hamlet), au Grüt / Transthéâtre, Genève, 2011. Photo: Pierre Abensur.



« Les gens de la Cour acceptent de participer quand on leur dit que l'on cherche à travailler sur le sens éthique des spectateurs, à les faire s'interroger sur l'efficacité de la justice comme solution aux problèmes sociaux et à les confronter à la difficulté de juger », explique Yan Duyvendak. Et, de fait, le spectateur se trouve confronté dans cette représentation à une affaire bien délicate à démêler. Comme pour Hamlet, la vérité semble sans cesse se dérober, disparaître derrière l'écran des illusions et des mensonges qu'ici le théâtre ne parvient pas à dissiper. « C'est extraordinaire de voir comment s'entrechoquent la vérité et l'oralité qui est censée la porter. » Alors que, sur scène – si l'on peut appeler ainsi cette Cour –, les acteurs se font plutôt réalistes, quotidiens. « Ils sont responsables du champ de tensions entre les codes théâtraux et l'avancée du procès. Si le procès est un peu mou, ils jouent davantage. Si la Cour fait dans le virtuose, ils sont minimalistes. Cela permet de faire voir par tension quels sont les codes des autres. » La justice, elle, devient souvent, sans qu'on le lui demande, naturellement théâtrale. « On donne des indications pour que cela ne devienne pas des concours d'éloquence, qu'ils ne fassent pas dans la virtuosité. On leur dit aussi de ne pas avoir recours à un métalangage sur la pièce. Pour eux, l'enjeu est fort. Il a à voir avec leur propre profession, qui vient les regarder. C'est cela aussi qui fait qu'il y a toujours de la réalité. »

L'un des intérêts du spectacle réside effectivement dans cette permanence de la réalité d'autant plus à sa place qu'elle se déploie dans un univers d'une grande théâtralité. Au départ du projet, Bernat et Duyvendak se sont d'ailleurs arrêtés sur un fait divers qui s'est déroulé à Marseille, ressemblant de loin au meurtre de Claudius par Hamlet. « Le cas n'est pas clos. Cela aurait été pornographique de l'utiliser. On en a gardé quelques éléments – le corps sur le balcon par exemple – et on a plaqué l'histoire d'Hamlet sur ce contexte. » Le télescopage produit un mélange des genres qui maintient le procès dans un entre-deux troublant. Cela suffit à lui donner vraisemblance et contemporanéité et à laisser le spectateur se projeter dans le cadre d'une véritable Cour d'assises. Mais cet entre-deux ne serait rien s'il n'offrait, dans le même temps, au théâtre et à la justice – en les mêlant de si près – l'occasion de se dévoiler sous des jours nouveaux. « Ce qui nous intéresse, c'est de voir que ces codes de théâtralisation fonctionnent différemment pour les acteurs ou pour la Cour. Les codes théâtraux des uns et des autres se confrontent et l'on s'aperçoit bien que la justice n'a rien à voir avec la justesse mais a tout à voir avec les talents oratoires. » Tout au long de la pièce, les tensions se multiplient et produisent, pour le spectateur, nombre d'attentes déjouées. « Il y a, par exemple, un choc entre les temps du théâtre et ceux du procès. A ce titre, la figure de l'huissier qui

va chercher les témoins est très forte pour installer les codes temporels de la justice. » Ou bien, en sens inverse, en réinventant des formes de théâtralité, par exemple, via ce spectacle de l'avocat en pleines messes basses avec son client, scène tellement banale qu'elle se métamorphose en un hors-champ du procès d'une stupéfiante théâtralité. A la fin, retour à la justice. Le couperet tombe. Il s'agit bien de juger Hamlet. Douze jurés sont tirés au sort dans la salle. Après un entracte de vingt minutes, le temps de délibérer en secret, les spectateurs non-jurés réintègrent la salle. Ce soir-là, au Boulon, Hamlet est acquitté. Dernière prise de parole, Yan Duyvendak fait le bilan des jugements passés. Ils sont changeants, aléatoires, surprenants. Impénétrable, la vérité. « Le premier soir, on a eu un juge humaniste et très bienveillant. Hamlet a été condamné. Le deuxième, un juge radical et rapide, dans un procès d'une heure trente d'une très grande justesse. Hamlet a été acquitté. » La justice : une loterie ? « Il ne s'agit pas de faire le procès de la justice », précise Duyvendak, mais bien de montrer à partir de Hamlet combien l'affaire est compliquée, combien toute justice est un simulacre de justice. « Le simulacre n'est jamais ce qui cache la vérité – c'est la vérité qui cache qu'il n'y en a pas. Le simulacre est vrai. »²

Eric Demey

1. Les *mock trials* sont des simulations de procès engageant des personnes célèbres. Initialement destinés à former les étudiants en droit, ils sont devenus des émissions à succès.
2. Jean Baudrillard, *Simulacres et simulation*, Galilée, Paris, 1981, p. 9.

S'il vous plaît continuez (Hamlet), les 2 et 3 octobre à ActOral, Marseille; les 9 et 10 au Théâtre de l'Agora, Scène nationale d'Evry et de L'Essonne; le 13 à L'Echangeur, Fère-en-Tardenois; du 20 au 23 novembre, au Carré/Les Colonnes, Scène conventionnée, Saint-Médard-en-Jalles.
Pour la suite de la tournée voir : www.duyvendak.com